ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bibliothèque cantonale et universitaire BCU
Kantons- und Universitätsbibliothek KUB

Rue Saint-Michel 6, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 13 33
www.fr.ch/bcu

Salle « E-Piano »

Règlement d'utilisation

1. Généralités

1.1. Ce document règle l'utilisation de la salle « E-Piano » dans le bâtiment de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (ci-après « la BCU »), ainsi que de l'infrastructure disponible dans la salle.

1.2. La BCU met à disposition une salle avec un piano électronique située à l'étage 4 « Musique ».

1.3. L'état d'occupation de la salle est visible via le code QR affiché sur la porte.

1.4. La réservation et l'utilisation de la salle et de l'infrastructure sont gratuites.

2. Aménagement

2.1. La salle est équipée d'un piano électronique, d'un banc et d'une petite table.

2.2. L'utilisation du piano électronique n'est possible qu'avec un casque disponible à l'Information Musique à l'étage 4. L'utilisation de haut-parleurs est interdite.

2.3. Des prises électriques sont disponibles et le Wi-Fi de la BCU est accessible.

3. Réservation

3.1. La salle « E-Piano » et son infrastructure sont mises à disposition de l'ensemble des utilisateurs-rices de la BCU. En cas de forte demande, leur utilisation est toutefois réservée en priorité à un usage scientifique et aux membres du Département de musicologie de l'Université de Fribourg.

3.2. La réservation se fait par courrier électronique à l'adresse bcu@fr.ch ou à l'Information Musique à l'étage 4. Elle peut être demandée jusqu'à 2 semaines à l'avance. Les réservations périodiques ne sont pas autorisées.

3.3. La salle est fermée à clé. Celle-ci doit être retirée à l'Information Musique juste avant l'utilisation par la personne ayant effectué la réservation. La clé doit être restituée immédiatement après usage.

3.4. La durée maximale d'occupation est de 3 heures. La salle doit ensuite être libérée. En cas de retard de plus de 20 minutes après le début de la réservation, celle-ci est annulée.

3.5. La période d'utilisation est limitée aux heures d'ouverture de l'Information Musique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi jusqu'à 16h).

4. Respect des lieux

4.1. L'infrastructure de la salle, notamment le piano électronique et les appareils informatiques, doit être utilisée avec le plus grand soin. Toute modification de la configuration des appareils et des logiciels est interdite.

4.2. Pour des raisons hygiéniques, de conservation des documents et de protection des appareils techniques, il est interdit de manger dans la salle. Les boissons sont autorisées uniquement dans des récipients fermés.

4.3. À la fin de l'occupation, la salle doit être laissée propre et vide. Une attention particulière doit être portée au matériel technique. Un contrôle est effectué par le personnel. En cas de dégâts ou si un nettoyage supplémentaire est nécessaire, la BCU se réserve le droit de facturer les frais correspondants.

5. Acceptation du règlement

5.1. La réservation et l'utilisation de la salle impliquent l'acceptation intégrale du présent règlement.

5.2. La BCU se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment afin d'adapter l'usage de la salle à ses missions et à son fonctionnement.